

**Sujet :** [INTERNET] Déposition enquête publique Avril PHOTOSOL

**De :** "a .b"

**Date :** 07/10/2023 17:41

**Pour :** enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur

étant intéressé par toutes les nouvelles sources d'énergie pouvant, à terme, amoindrir l'empreinte carbone et l'utilisation des énergies fossiles, je suis favorable, entr'autre, à l'utilisation de panneaux photovoltaïque

La condition étant que ce projet ne soit pas synonyme" d'avancée technologique punitive"et installé de maniere cohérente

Mais suite à la réunion d'information précédant l'enquete publique concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'AVRIL/LOIRE, auquel j'ai assisté, je ne peux donner qu'un AVIS DEFAVORABLE au projet PHOTOSOL ce, pour les raisons suivantes:

- projet surdimensionné (45 HA)ce de part et d'autre de la route dans un si joli village de 500 h
- une bonne partie de ce projet+15ha est en zone Natura 2000,de nombreuses especes protégées seront menacées
- à proximité des habitations et sur des terres cultivables et exploitées
- vu la proximité des habitations ,de la vue de ces panneaux,l horizon qui s'en dégage, la valeur immobiliere s'en trouvera amoindri(-10 à-20%)
- pollution visuelle pour les habitants,les promeneurs et touristes longeant le canal lateral à la loire(Eurovélo 2000)
- perennité de la fromagerie des Feuilletts trop proche du projet
- possibilité surtout de pouvoir réaliser une centrale sur des terres non cultivables,moins en vue,et de maniere intelligente(carriere de moiry,ombrieres de l'hyper leclerc moulins averme ou circuit de magny cours)
- vu que le projet est surdimensionné il faudra faire de longues tranchées pour acheminer cette énergie ,défoncer des routes pour quelle destination???on ne sait pas!!!!

Ayant assisté à cette réunion en présence de représentant de la mairie je fus surpris que cette personne interrogée sur l'AVIS FAVORABLE que la mairie a donné pour ce projet ne paraisse pas au courant!!!!La peur ou peut-etre quelque chose de plus grave(en 2022 le 1er adjoint mr CHATILLON a signalé à la DDT que la commune emet un avis favorable mais l'a t on bien présenté comme cela pour qu'un membre du conseil ne soit pas au courant

Il se trouve que la MAIRE d'Avril/loire est aussi propriétaire des terres concernées ,n'y a t il pas conflit d'interêt???je me pose la question ,toujours est il que suite à cette réunion, aux questions posées et à la mobilisation des habitants un conseil municipal s'est réuni et,oh surprise,le

4/10/2023 sur 10 conseillers dont un démissionnaire le vote 6 DEFAVORABLES et 2FAVORABLES

Je termine monsieur le Commissaire enquêteur que ce projet pharaonique pour tel petit mais beau village de cette verte Nièvre n'est que spéculation

Pour qui est la plus forte retombée économique :la société PHOTOSOL,la mairie,l'environnement,le propriétaire des parcelles???

sans doutes y a t il d'autres raisons mais celles ci me semblent amplement suffisantes pour que je donne un avis DEFAVORABLE

Merci Mr le commissaire enquêteur d'avoir pris le temps de me lire et recevez mes sinceres salutations